

Liste des délibérations examinées
Séance du conseil municipal du 6 février 2025

N°	OBJET	DECISIONS
202502-1,2	Versement anticipé à l'OGEC au titre de la participation communale 2025	Adoptée
202502-1,3	Autorisation de programme - Crédits de paiement pour la construction de pistes de padel à Bréhoulou	Adoptée
202502-2,1	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de voirie sur la RD 45, le rond-point de l'Odet et la rue de Kérougué à Fouesnant	Adoptée
202502-2,2	Aménagements et sécurisation de la voie Hent Roudou et recherche de financements	Adoptée
202502-6,1	Modification du règlement intérieur de l'ALSH, des accueils périscolaires et de la restauration scolaire	Adoptée
202502-6,2	Mise en place de la tarification modulée pour les séjours d'été et modification du règlement intérieur des camps d'été	Adoptée
202502-9,2	Délégation du maire pour la réalisation d'un hangar pour le service Espaces Verts	Adoptée
202502-9,3	Sort du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire : régime dérogatoire pour 2025	Adoptée
202502-9,4	Révision du complément indemnitaire annuel (CIA)	Adoptée
202502-9,5	Assurance statutaire : participation à la procédure de mise en concurrence menée par le Centre de gestion du Finistère	Adoptée
202502-9,6	Modification du tableau des emplois	Adoptée
202502-9,7	Constitution d'un groupement de commande entre le CCAS et la Ville – Marché d'assurances	Adoptée
202502-10.1a	Liste des marchés conclus par la commune en 2024	Prend acte
202502-10.1b	Compte rendu de la délégation donnée au Maire sur les marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 26 novembre 2024 au 17 janvier 2025	Prend acte
202502-10.1c	Compte rendu de la délégation donnée au Maire sur les actions en justice	Prend acte
202502-10.2	Arrêté préfectoral de renouvellement du classement de la ville de Fouesnant au titre de commune touristique	Prend acte
202502-10.3	Etat annuel des indemnités des élus 2024	Prend acte

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-1.1.1**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le budget primitif 2025 de la commune,

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, les éléments suivants figurent en annexe au budget primitif pour 2025 :

- Informations financières - Ratios de la commune annexe n° 1
- Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes annexe n° 2
- Section d'investissement – Dépenses et Recettes annexe n° 3
- Dépenses d'investissement – Détail des opérations annexe n° 4

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250207-202502111-BF

Annexe n° 1

Informations financières

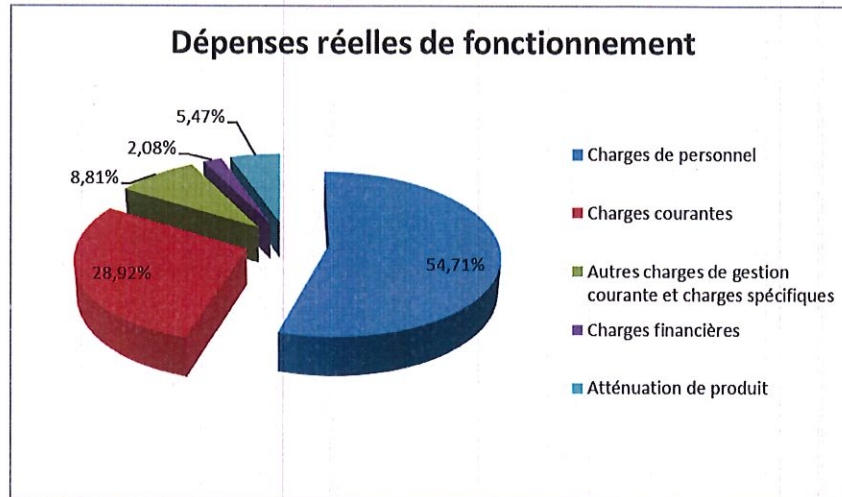
Informations financières - ratios	Valeurs mairie
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 271,07
Produit des impositions directes/population	1 006,45
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 497,58
Dépenses d'équipement brut/population	644,54
Encours de dette/population	1 118,64
DGF/population	101,88
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54,63 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	94,96 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	43,04 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	74,70 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	15,13%
Encours de la dette/Epargne brute	493,85%
(Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital)/recettes réelles de fonctionnement.	5,04%

Population totale	10 710
--------------------------	---------------

Annexe n° 2

Dépenses de fonctionnement - opérations réelles

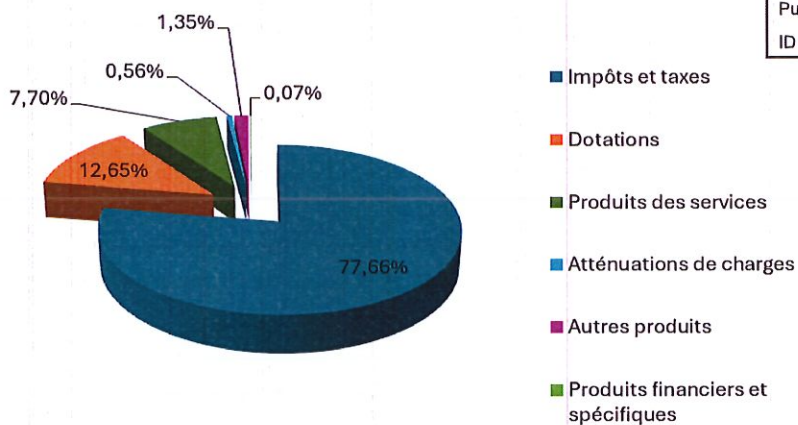
	Dépenses de fonctionnement	
Charges de personnel	54,71%	7 437 075,00 €
Charges courantes	28,92%	3 931 709,00 €
Autres charges de gestion courante et charges spécifiques	8,81%	1 197 306,00 €
Charges financières	2,08%	283 000,00 €
Atténuation de produit	5,47%	744 039,00 €
Total dépenses réelles	100,00%	13 593 129,00 €



Recettes fonctionnement - opérations réelles

	Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	77,66%	12 440 828,00 €
Dotations	12,65%	2 026 730,00 €
Produits des services	7,70%	1 233 916,00 €
Atténuations de charges	0,56%	90 000,00 €
Autres produits	1,35%	216 887,00 €
Produits financiers et spécifiques	0,07%	10 760,00 €
Reprises sur provisions	0,00%	- €
Total recettes réelles	100,00%	16 019 121,00 €

Recettes réelles de fonctionnement



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250207-202502111-BF

Annexe n° 3

Investissement - dépenses réelles -

	Dépenses d'investissement nouveaux crédits	
Opérations d'équipement	72,98%	6 262 006,00 €
Investissements hors opérations	7,47%	641 000,00 €
Dotations	0,54%	46 500,00 €
Remboursement emprunts	18,85%	1 617 000,00 €
Prêts étudiants et cautions	0,16%	14 000,00 €
Total dépenses réelles	100,00%	8 580 506,00 €

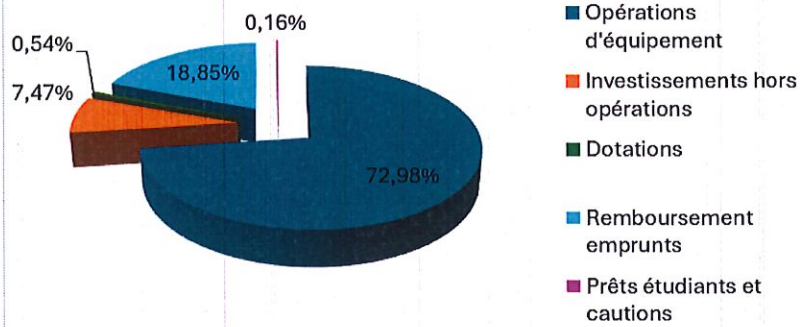
Dépenses réelles d'investissement

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

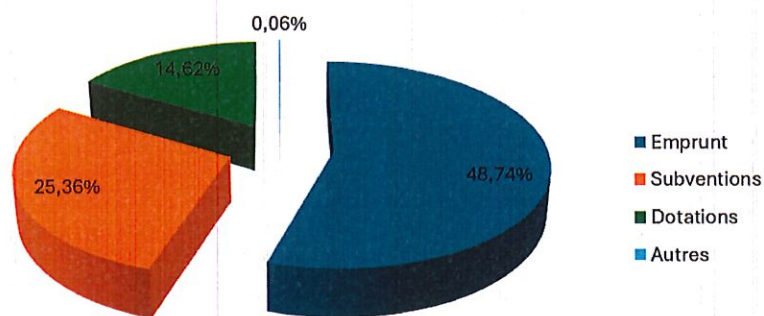
ID : 029-212900583-20250207-202502111-BF



Investissement - recettes réelles -

	Recettes réelles d'investissement	
Immobilisations corporelles	9,26%	570 000,00 €
Produit des cessions d'immobilisations	1,95%	120 000,00 €
Emprunt	48,74%	3 000 000,00 €
Subventions	25,36%	1 560 514,00 €
Dotations	14,62%	900 000,00 €
Autres	0,06%	4 000,00 €
Total recettes réelles	100,00%	6 154 514,00 €

Recettes réelles d'investissement



Annexe n° 4

Dépenses d'investissement

Propositions nouvelles : 6 903 006,00 €

par opération : 6 262 006 €

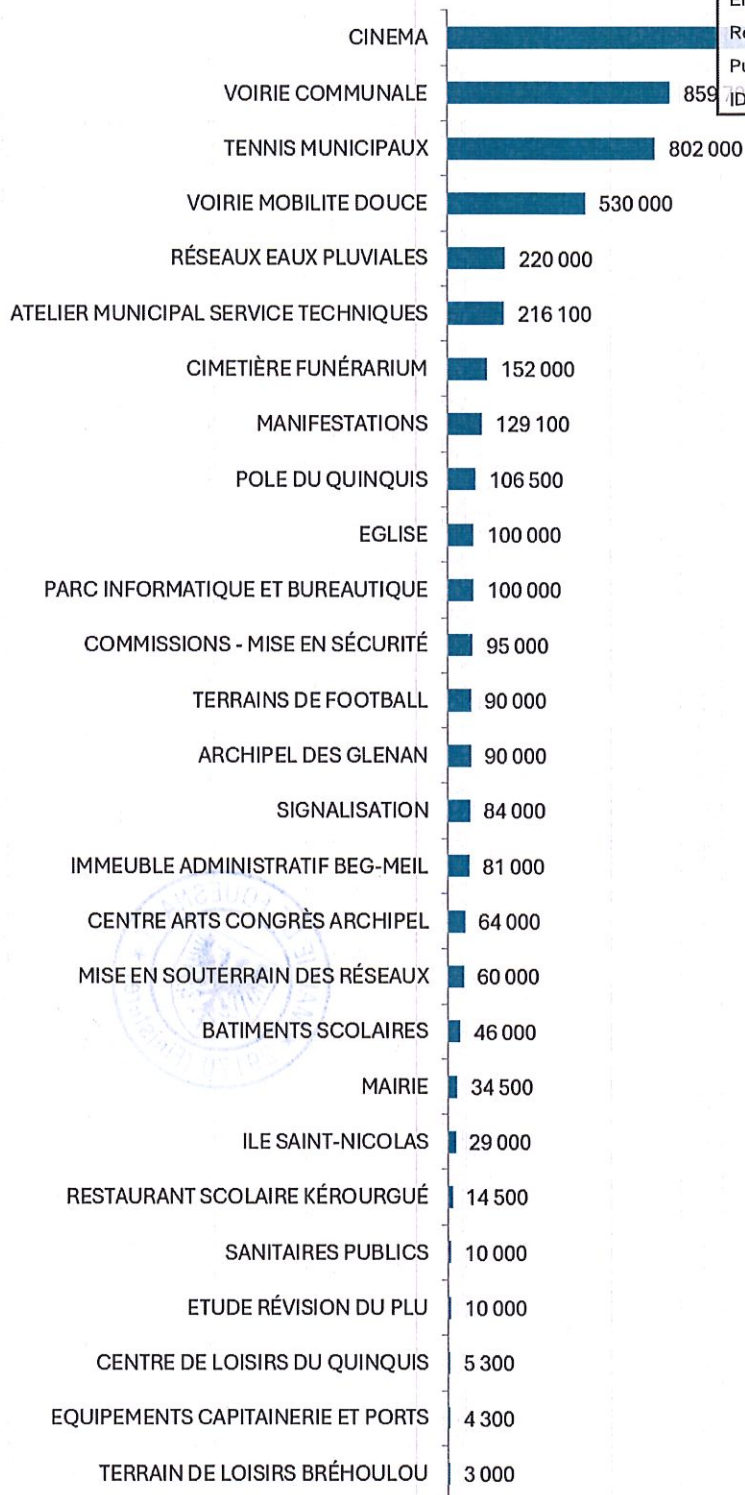
hors opération : 641 000 €

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 23/02/2025

ID : 029-212900583-20250207-202502111-BF



Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

↳ Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la commune pour 2025,

Vote par nature

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502111-BF

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	16 053 131,00	16 053 131,00
Investissement	9 614 516,00	9 614 516,00
Cumul	25 667 647,00	25 667 647,00

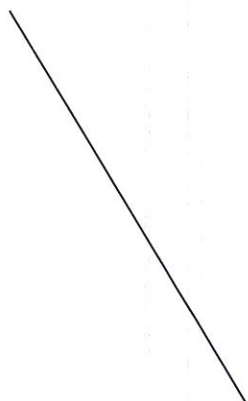
↳ Autorise le Maire à procéder au reversement sur le budget des ports de l'intégralité des sommes perçues au titre de la taxe de débarquement.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-1.1.2**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

BUDGET PRIMITIF 2025 SERVICE DES PORTS

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le budget primitif 2025 des ports,

Le budget de fonctionnement s'élève à 344 297 €.

Les dépenses :

- Les charges à caractère général représentent 41 % du budget de fonctionnement en raison du coût de l'entretien des mouillages et des autorisations d'occupation temporaire (AOT).

- Les intérêts d'emprunts restent stables.
- 10 000 € sont inscrits en dépenses imprévues.

Les recettes :

- Le budget général de la ville reverse l'intégralité de la taxe de débarquement.
- Les recettes des redevances pour les ports sont reconduites.

- Le solde de 19 k€ fait l'objet d'un virement à la section d'investissement.
- La section d'investissement s'élève à 103 177 €.
- Le remboursement du capital des emprunts diminue de 11 000 € et s'élève à 83 000 €.
- Pour le remplacement des tubes et bouées, un premier montant de 10 k€ est intégré. Cette enveloppe sera complétée au budget supplémentaire.
- Les recettes proviennent des amortissements et du virement de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du 22 janvier 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

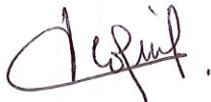
↳ Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif des services des ports pour 2025,

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	344 297,00	344 297,00
Investissement	103 177,00	103 177,00
Cumul	447 474,00	447 474,00

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-1.1.3

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

BUDGET PRIMITIF 2025 : LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le budget primitif 2025 du lotissement communal de Maner Ker Elo,

Considérant qu'il reste deux terrains à vendre avant de clôturer le budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

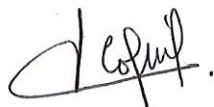
↳ Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif du lotissement communal Maner Ker Elo pour 2025,

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	90 000,00	90 000,00
Investissement	64 107,00	64 107,00
Cumul	154 107,00	154 107,00

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_113-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-1.1.4

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

BUDGET PRIMITIF 2025 : LOTISSEMENT COMMUNAL BOCH LOGOT

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le budget primitif 2025 du lotissement communal de Boch Logot,

Considérant que le budget primitif ne comporte que des opérations d'ordre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

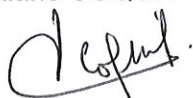
↳ Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif du lotissement de Boc'h Logot pour 2025,

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	203 063,47	203 063,47
Investissement	203 063,47	203 063,47
Cumul	406 126,94	406 126,94

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_114-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-1.1.5

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

BUDGET PRIMITIF 2025 : PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le budget primitif 2025 du budget énergie,

Considérant que ce budget ne présente pas de nouveauté, le budget primitif 2024 est reconduit. Seule la ligne « cotisation foncière des entreprises » est réduite au profit de la ligne « impôts sur les bénéfiques ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

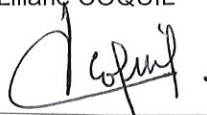
- ↳ Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif de production et revente d'énergie pour 2025,

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	23 000,00	23 000,00
Investissement	10 500,00	10 500,00
Cumul	33 500,00	33 500,00

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_115-BF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-1.2**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

**VERSEMENT ANTICIPE A L'OGEC AU TITRE DE LA PARTICIPATION COMMUNALE
2025**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Considérant que, chaque année, la ville verse à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école Notre Dame d'Espérance une contribution de fonctionnement basée sur le CEEP (Coût Moyen d'un Elève en Ecole Publique),

Considérant que le calcul du CEEP ne peut se faire qu'aux alentours des mois de mars/avril chaque année, une fois les effectifs transmis par l'inspection académique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

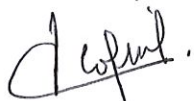
✎ émet un avis favorable au versement de 82 966 €, à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance à Fouesnant, somme allouée au dernier trimestre de l'année 2024 au titre de la participation communale pour permettre à l'école de fonctionner,

✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

✎ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

Fouesnant, le 7 février 2025

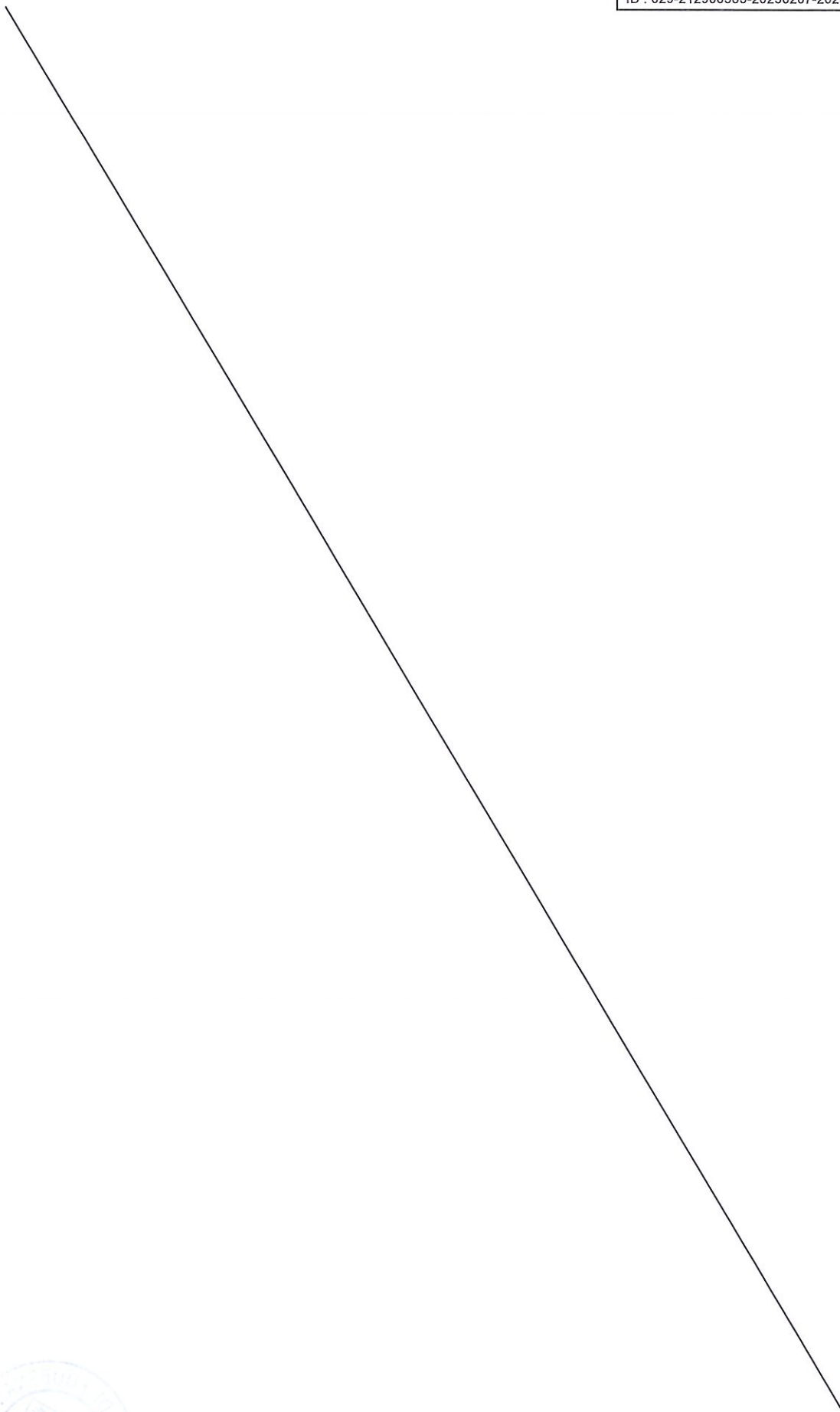
La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_12-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-1.3**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE PISTES DE PADEL A BREHOULOU

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 202409-9.2 du 24 septembre 2024 concernant la recherche de financeurs, l'autorisation d'urbanisme et la préparation du Document de Consultation des Entreprises,

Vu la délibération n° 202412-2.4 du 11 décembre 2024 concernant le plan de financement de pistes de padel à Bréhoulou,

Vu le planning prévisionnel de déroulement des travaux et le chiffrage des phases,

Vu les articles L 2311-3 et R2311-9 du CGCT,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la nécessité de recourir à une procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction de pistes de padel à Bréhoulou,

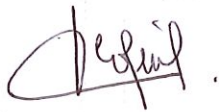
Considérant que les investissements de l'opération de construction de pistes de padel seront répartis sur les exercices 2025 et 2026 et qu'il convient de déroger aux règles de l'annuité budgétaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

- ↳ Approuve l'autorisation de programme à hauteur de 1 374 000 € TTC et propose de répartir les crédits de paiement en 2025 et 2026,
- ↳ Dit que les crédits prévisionnels 2025 s'élèvent à 802 000 € TTC et le solde en 2026.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-2.1**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RD45, LE GIRATOIRE DE L'ODET ET LA RUE DE KEROURGUE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 25 de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) du 12 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et la commune pour les aménagements de la RD 45, du giratoire de l'Odet et de la rue de Kérourgué,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : M. Martin et Mme Gloaguen / 2 contre : M. Esnault et M. Taboret) :

- ✚ accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de cette opération, à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais. Cette délégation fera l'objet d'une convention (jointe à cette délibération) de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCPF et la commune de Fouesnant-les Glénan,
- ✚ prend acte du montant prévisionnel de notre participation à l'opération estimé à 472 000 € HT pour les travaux d'aménagements de sur la RD 45, le giratoire de l'Odet et la rue de Kérourgué, travaux répartis respectivement entre la RD44 et le giratoire pour 326 500€ HT, 121 500€ HT pour la rue de Kérourgué et 24 000 € au titre des études,

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250207-202502_21-DE

↳ Sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération l'aide financière de l'Etat (DETR, DSIL), du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère et des autres financeurs.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-2.2**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

**AMENAGEMENTS ET SECURISATION DE LA VOIE HENT ROUDOU A FOUESNANT
ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS**

Le Conseil Municipal,

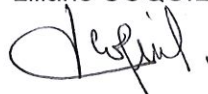
Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'aménagement et la sécurisation de la voie Hent Roudou à Fouesnant et la recherche de financements dans le cadre de la création d'une piste mixte bi directionnelle vélo/piéton,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Martin, Mme Gloaguen, M. Esnault, M. Taboret) :

- ↳ Sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération d'un montant de 200 000€ HT, l'aide financière de l'Etat (DETR, DSIL), du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère et d'autres financeurs,
- ↳ Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF




Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_22-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-6.1**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT), DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

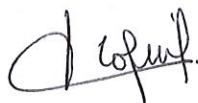
Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la modification du règlement intérieur de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), de l'accueil périscolaire et du restaurant municipal avec notamment les réductions des délais de réservations et/ou d'annulations de la restauration et des garderies périscolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Prend acte des modifications du règlement intérieur avec les nouvelles modalités d'inscription/annulation pour la restauration scolaire (48 heures) et la garderie périscolaire (24 heures).

Fouesnant, le 7 février 2025

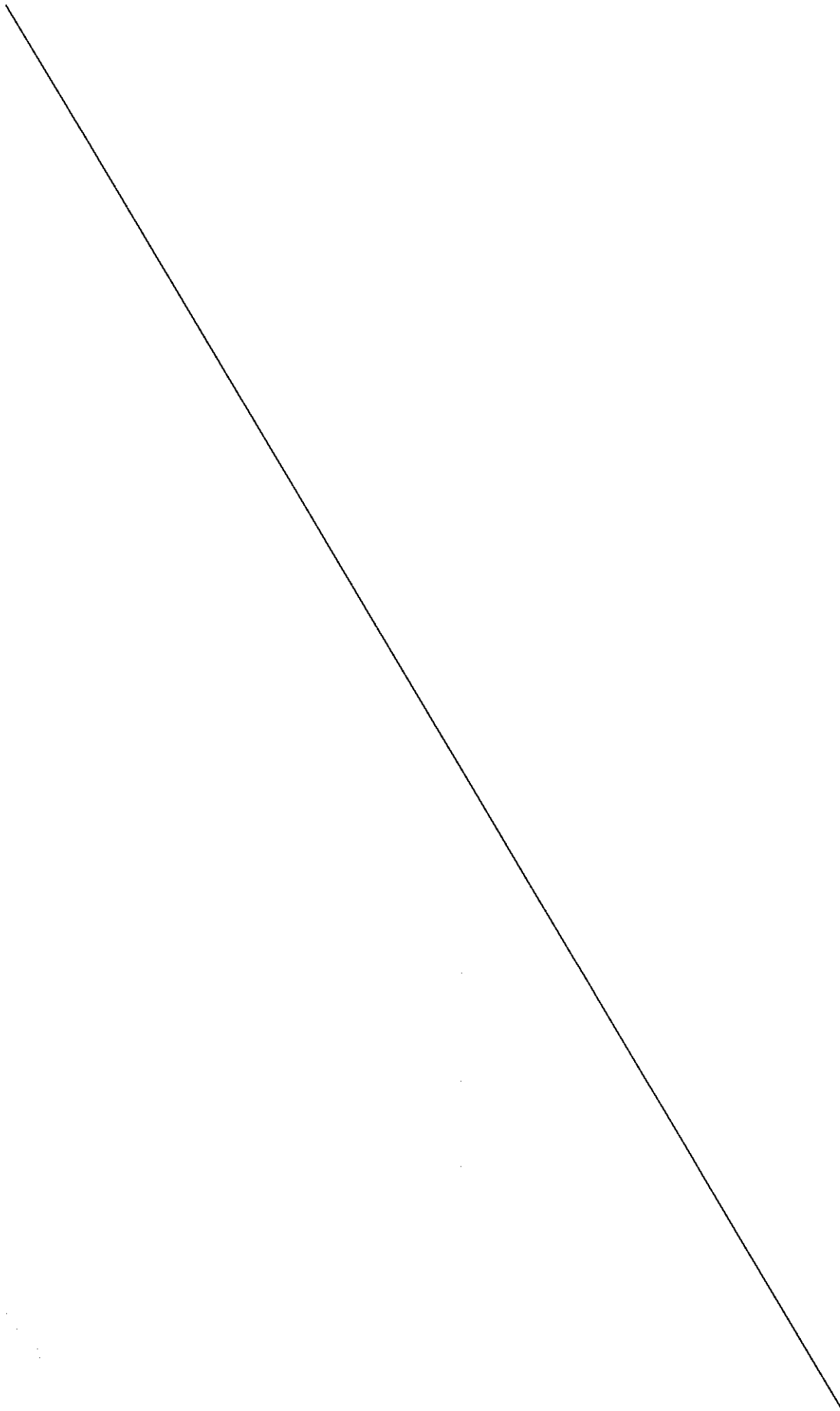
La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_61-DE



Règlement intérieur ALSH, accueil périscolaire et restaurant municipal

Réservations

L'ALSH, l'accueil périscolaire et le restaurant municipal accueillent les enfants dans la limite des places disponibles et uniquement ceux qui ont réservé. Les réservations sont obligatoires pour chaque activité et se font tous les jours en ligne sur le portail Famille.

Les inscriptions pour les petites et grandes vacances sont réservées en priorité aux enfants de Fouesnant ou scolarisés à Fouesnant. Les enfants des communes extérieures seront placés sur une liste d'attente avant de pouvoir bénéficier d'une place d'accueil.

Conditions de réservations :

Restauration : possibilité de réserver à l'année (délai de 2 jours pour les réservations et/ou annulations)

Garderie périscolaire (GPS) : possibilité de réserver à l'année (délai de 24 heures pour les réservations et/ou annulations)

ALSH du mercredi : réservation à la période (délai de 5 jours pour les réservations et/ou annulations)

ALSH des vacances : réservation à la période (délai de 5 jours pour les réservations et/ou annulations)

La tarification comprend 3 activités :

- Activité réservée et consommée : activité facturée.

- Activité réservée et non consommée : activité facturée.

- Activité non réservée et consommée : activité facturée avec une majoration de 50% du coût de l'activité (sauf ALSH).

Vous devez nous fournir votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 pour mettre à jour la tarification des prestations (restauration, accueils périscolaires, ALSH) de votre compte foyer. Après le 30 septembre 2024, le service ne prendra plus les avis d'imposition (sauf cas exceptionnel) et votre foyer se verra appliquer la tarification la plus forte.

Fiche sanitaire

Une fiche sanitaire est établie lors de l'inscription. Elle doit être dûment remplie et remise au service. Vous devez indiquer tout changement occasionné durant l'année scolaire (numéro de téléphone, domicile, etc.), une copie des vaccins est à joindre avec la fiche sanitaire.

Les vaccins antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélite sont obligatoires et les vaccins ROR et HIB sont recommandés. Si l'état de santé contre-indique l'une de ces vaccinations, un certificat médical (de moins d'un mois) doit être présenté. Attention, pour les enfants nés à partir de 2018, 11 vaccinations sont obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) - Coqueluche - Infections invasives à Haemophilus influenzae de type B - Hépatite B - Infections invasives à pneumocoque - Méningocoque de sérotype C - Rougeole, oreillons et rubéole.

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant par le personnel encadrant sans présentation de l'ordonnance accompagnée des médicaments dans leur boîte d'origine.

Tout enfant malade, notamment en cas de maladie contagieuse ou fiévreuse, doit rester à son domicile. En cas de maladie ou d'accident survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours suivant la

Restauration scolaire				Présence "non réservée"	
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)			2,62 €	3,93 €	
De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)			2,76 €	4,14 €	
De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)			2,91 €	4,37 €	
De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)			3,06 €	4,59 €	
De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)			3,20 €	4,80 €	
> 5595 (SMIC sup. 4)			3,35 €	5,03 €	
Accueil périscolaire - matin				Présence "non réservée"	
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)			1,00 €	1,50 €	
De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)			1,38 €	2,07 €	
De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)			1,45 €	2,18 €	
De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)			1,53 €	2,30 €	
De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)			1,60 €	2,40 €	
> 5595 (SMIC sup. 4)			1,67 €	2,51 €	
Accueil périscolaire - soir				Présence "non réservée"	
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)			1,34 €	2,01 €	
De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)			1,74 €	2,61 €	
De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)			1,84 €	2,76 €	
De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)			1,96 €	2,94 €	
De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)			2,05 €	3,08 €	
> 5595 (SMIC sup. 4)			2,14 €	3,21 €	
Accueil périscolaire - journée				Présence "non réservée"	
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)			1,78 €	2,67 €	
De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)			2,32 €	3,48 €	
De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)			2,46 €	3,69 €	
De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)			2,58 €	3,87 €	
De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)			2,70 €	4,05 €	
> 5595 (SMIC sup. 4)			2,84 €	4,26 €	
ALSH - journée					
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)			7,00 €		
De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)			12,56 €		
De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)			13,70 €		
De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)			14,86 €		
De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)			15,42 €		
> 5595 (SMIC sup. 4)			15,99 €		
ALSH - 1/2 journée sans repas (uniquement les mercredis en période scolaire)					
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)			3,95 €		
De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)			7,43 €		
De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)			7,99 €		
De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)			8,56 €		
De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)			9,14 €		
> 5595 (SMIC sup. 4)			9,70 €		
ALSH - 1/2 journée avec repas (uniquement les mercredis en période scolaire)					
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)			4,00 €		
De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)			11,41 €		
De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)			12,00 €		
De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)			12,56 €		
De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)			13,13 €		
> 5595 (SMIC sup. 4)			13,70 €		
CAMPS - la journée					
Enfant		Ado			
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)	14,00 €	De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)	14,00 €		
De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)	18,60 €	De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)	19,60 €		
De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)	23,20 €	De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)	25,20 €		
De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)	27,80 €	De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)	30,80 €		
De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)	32,40 €	De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)	36,40 €		
> 5595 (SMIC sup. 4)	37,00 €	> 5595 (SMIC sup. 4)	42,00 €		
L'ÉTÉ SPORTIF - grandes vacances					
Accueil plage 14h-17h			1,00 €		
Tennis de table, football, tir à l'arc, course d'orientation			1,00 €		
Gym plage, Zumba			1,00 €		
Activités aquatiques (fit and palmes, aquagym, rando palmée, sirène, etc)			5,00 €		
Initiation escalade			1,00 €		

gravité de la situation ainsi que le responsable légal de l'enfant.

Tout enfant qui présente une pathologie chronique, d'origine alimentaire ou autre, doit faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé. Ce dernier est élaboré à la demande de la famille par la médecine scolaire ou le médecin de PMI avec la collaboration des services de la ville.

Le PAI peut entraîner une mise en place adaptée des repas, dans la mesure des possibilités du service restauration. Il peut être demandé aux parents de prévoir un panier repas, notamment dans les cas de fortes allergies. Les PAI sont à retourner au secrétariat du service à la rentrée.

Fonctionnement

L'ALSH

L'ALSH accueille les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Les mercredis et les petites vacances :

TPS à GS : école maternelle la garenne : **02 98 51 10 06**

CP à CM2 : école élémentaire Kérougué : **02 98 51 66 57**

Durant les grandes vacances d'été, les enfants sont accueillis sur le site du Quinquis au 34 chemin du Quinquis à Beg-Meil : **02 98 94 98 73**

Pendant les petites et les grandes vacances la réservation de l'ALSH se fait à la journée entière. La réservation à la demi-journée est possible le mercredi sur le temps périscolaire.

Matin : à partir de 7h30 et jusqu'à 9h15

Matin sans repas : les enfants doivent être repris entre 11h45 et 12h00

Matin avec repas : les enfants doivent être repris entre 13h15 et 13h30

Après-midi avec repas : les enfants doivent être déposés entre 11h45 et 12h00

Après-midi sans repas : les enfants doivent être déposés entre 13h15 et 13h30

Accueil du soir : à partir de 16h45 et jusqu'à 18h50.

Après 9h15, la direction du centre peut refuser l'accès de l'enfant dans la structure. Pour des raisons d'organisation, liées aux activités, l'ALSH ne peut pas accepter les enfants à toute heure de la journée.

Les parents doivent accompagner leurs enfants le matin à l'arrivée au centre jusqu'à leur prise en charge par un animateur. Les parents doivent impérativement signaler au personnel d'encadrement l'arrivée et le départ de leurs enfants.

L'accueil périscolaire (garderie) et la restauration

L'accueil périscolaire et la restauration sont gérés par le service Enfance/Jeunesse de la ville de Fouesnant. Le personnel d'encadrement accueille les enfants de 3 à 11 ans, avant/après l'école et sur la pause méridienne.

Accueil du matin : à partir de 7h30 et jusqu'à 8h20

Accueil du soir : à partir de 16h45 (après le goûter) et jusqu'à 18h50

Après le repas du midi : les enfants ne déjeunant pas au restaurant scolaire doivent être déposés entre 13h20 et 13h30.

Encadrement

La direction est assurée par un cadre du service Enfance/Jeunesse de la Ville de Fouesnant et les enfants sont accueillis par une équipe d'animateurs permanents diplômés. Des A.T.S.E.M (Agents Techniques Spécialisés des Écoles Maternelles) et des animateurs sportifs interviennent également. L'encadrement respecte la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs.

Le personnel d'encadrement ainsi que les stagiaires ont un statut de réserve et de discrétion concernant les faits dont ils peuvent avoir connaissance à l'occasion de l'activité d'un enfant.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250207-202502_61-DE

L'accueil périscolaire (garderie) est un lieu d'accueil dans lequel les enfants scolarisés peuvent jouer ou pratiquer des activités ludiques et éducatives encadrées.

Le personnel de l'accueil n'assure pas de service d'aide aux devoirs.

Le goûter est fourni par l'équipe d'encadrement. Aucun goûter extérieur ne sera accepté en dehors des enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé et après accord de la mairie.

Responsabilité

Les enfants inscrits aux activités ne sont pas autorisés à quitter seuls celles-ci sauf cas exceptionnel pour se rendre à une activité extrascolaire. Les parents doivent fournir une autorisation écrite précisant les jours, dates et heures de sortie au personnel encadrant. Sans ces éléments, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter l'accueil.

Si une personne autre que les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale vient chercher l'enfant, les parents doivent fournir au personnel une autorisation écrite mentionnant les nom, prénom, adresse, téléphone, degré de parenté ou fonction de la personne expressément mandatée. Sans cette autorisation écrite, le personnel ne laissera pas partir l'enfant, même exceptionnellement.

Les enfants autorisés à quitter seuls l'ALSH et/ou l'accueil périscolaire seront, dès leur départ, sous la seule responsabilité des parents ou des personnes détentrices de l'autorité parentale jusqu'à leur prise en charge par les structures associatives ou autres.

Tout objet de valeur apporté reste sous la responsabilité de son propriétaire et la Ville de Fouesnant décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Activités

Le service Enfance/Jeunesse se réserve le droit d'annuler ou de modifier ses programmes d'activités en fonction du souhait des enfants, des conditions météorologiques ou d'un nombre insuffisant de participants.

Il est souhaitable de prévoir des vêtements adaptés aux activités pratiquées par les enfants et marqués à leur nom.

Tarifs

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal, suivant une grille de tarification modulaire qui varie selon les revenus des familles.

Fait à Fouesnant, le 6 février 2025

Roger Le Goff,
Maire de Fouesnant



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-6.2**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

**MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION MODULEE POUR LES SEJOURS D'ETE ET
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CAMPS D'ETE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la mise en œuvre d'une tarification modulée par tranches pour les séjours d'été et la modification du règlement intérieur des camps d'été,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Valide la mise en place de la tarification modulée pour les séjours de vacances comme indiquée dans le règlement intérieur joint à cette délibération,

↳ Prend acte des modifications du règlement intérieur avec les nouvelles modalités d'inscription/annulation pour les camps d'été.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_62-DE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SÉJOURS DE VACANCES DE LA VILLE DE FOUESNANT

Le pôle enfance jeunesse de la ville de Fouesnant est un service public non obligatoire. Il s'inscrit dans une politique éducative globale fondée sur les valeurs de démocratie, de respect et de citoyenneté.

Les séjours de vacances visent à favoriser le développement de l'autonomie et l'apprentissage des règles de vie collective. Ils contribuent à l'épanouissement des enfants et des jeunes à travers la découverte d'activités pédagogiques, d'animations et d'initiations sportives et culturelles.

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir le fonctionnement des séjours et s'applique à tous les bénéficiaires des séjours organisés par la ville de Fouesnant.

ARTICLE 1 - Modalités d'inscription :

1. Il est obligatoire de se préinscrire auprès du pôle enfance jeunesse à partir du jour d'ouverture des inscriptions à l'adresse campsdete@ville-fouesnant.fr. À défaut, aucune inscription ne sera prise en compte. En cas de forte demande pour un séjour, le service pourra proposer un autre séjour à la famille. Toutes les pré-inscriptions non retenues seront conservées en liste d'attente en cas de désistements avant le jour du départ.

2. Une fois votre pré-inscription validée, le secrétariat du pôle vous enverra la brochure et les documents de liaison à remplir impérativement. Pour valider définitivement l'inscription de votre enfant au séjour, vous disposez d'un délai de quinze jours calendaires pour remettre au pôle enfance jeunesse :

- La fiche sanitaire de liaison dûment remplie,
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile,
- Le montant total du séjour,
- Le brevet de natation et le test anti-panique (pour les activités nautiques),
- La page de vaccination (carnet de santé),
- Le PAI + ordonnance,
- Le règlement intérieur signé par le responsable légal et le mineur participant.

ARTICLE 2 - Conditions de paiement :

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial et des orientations de notre partenaire CAF. Le règlement de la participation au séjour sera effectué par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou par chèques vacances. Le solde du séjour devra être réglé en même temps que le dépôt de toutes les pièces nécessaires à l'inscription de votre enfant.

Le règlement du séjour sera déposé au Trésor Public ou autre organisme une fois le séjour terminé et consommé.

ARTICLE 3 - Désistement :

Toute annulation après une pré-inscription doit se faire par courrier (lettre ou email) à l'attention du pôle enfance jeunesse.

1. Avec justificatif et sans délai : sur présentation d'un certificat médical au nom du bénéficiaire du séjour, le remboursement intégral de la somme sera effectué par le pôle enfance jeunesse.

2. Sans justificatif : plus de 35 jours francs avant le départ du séjour, le remboursement intégral de la somme sera effectué à la famille.

3. Sans justificatif : moins de 35 jours francs avant le départ du séjour, 100% du montant du séjour sera retenu.

4. Si l'enfant ou le jeune quitte le séjour pour convenances personnelles avant la date de fin, aucun dédommagement ne sera accordé. Tous les frais engagés par la famille resteront à sa charge.

ARTICLE 4 - Conditions des heures de départ et de retour de l'enfant :

L'enfant doit obligatoirement être accompagné au départ du séjour par un responsable légal ou une personne habilitée et mentionnée sur la fiche sanitaire de liaison afin de répondre aux éventuelles questions de l'équipe pédagogique (traitements médicaux, allergies, etc.). Pour le retour du séjour, l'enfant doit également être récupéré par le responsable légal ou une personne habilitée. Les responsables légaux doivent être joignables durant toute la durée du séjour.

ARTICLE 5 - État de santé :

Les informations sur les vaccinations obligatoires doivent être fournies lors du dépôt du dossier. Tout problème médical doit être signalé pour permettre à l'équipe encadrante de réagir en cas de besoin.

Pour les enfants suivant un traitement médical, une copie lisible de l'ordonnance médicale sera exigée au départ avec tous les médicaments. Les boîtes de médicaments devront comporter le nom et prénom de l'enfant.

Les enfants ayant un régime alimentaire sous contrôle médical pourront être accueillis en fournissant un certificat médical, les médicaments et le Projet d'Accueil Individualisé.

ARTICLE 6 - Frais médicaux :

Les frais médicaux des enfants malades durant les séjours seront pris en charge par la collectivité sur place. Le pôle enfance jeunesse fera la demande de remboursement des frais aux familles à l'issue du séjour avec les justificatifs (feuille de soin du médecin, facture de pharmacie, etc.).

ARTICLE 7 - Rapatriement disciplinaire :

Durant le séjour, en cas de comportement violent et/ou inadapté à la vie du groupe, et/ou de violation des règlements afférents au séjour (non-respect du personnel ou des locaux, agressions physiques ou verbales), sur décision de la direction du pôle enfance jeunesse en concertation avec les élus de la ville, le mineur pourra être exclu définitivement du séjour.

Le rapatriement sera effectué et pris en charge exclusivement par le responsable légal du mineur. Celui-ci ne pourra pas prétendre au remboursement de sa participation au séjour, quel que soit le moment où l'exclusion est prononcée.

ARTICLE 8 - Responsabilité et assurance :

Les personnes organisant l'accueil des mineurs mentionné à l'article L. 227-4 sont également tenues d'informer les responsables légaux des mineurs concernés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

CAMPS - la journée

Enfant		Ado	
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)	14,00 €	De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)	14,00 €
De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)	18,60 €	De 1862 à 2797 (SMIC de 1.33 à 2)	19,60 €
De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)	23,20 €	De 2798 à 3497 (SMIC de 2 à 2.5)	25,20 €
De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)	27,80 €	De 3498 à 4196 (SMIC de 2.5 à 3)	30,80 €
De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)	32,40 €	De 4197 à 5595 (SMIC de 3 à 4)	36,40 €
> 5595 (SMIC sup. 4)	37,00 €	> 5595 (SMIC sup. 4)	42,00 €

Roger Le Goff, Maire de Fouesnant

Représentant légal

Enfant ou jeune participant

Date et signature

Nom, prénom, date et signature

Nom, prénom, date et signature

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-9.2**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

DELEGATION DU MAIRE POUR LA REALISATION D'UN HANGAR POUR LE SERVICE ESPACES VERTS ET REHABILITATION DU BATIMENT EXISTANT : AUTORISATION D'URBANISME, PREPARATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 juin 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité pour Monsieur le Maire d'obtenir l'autorisation du Conseil municipal à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un hangar pour le service Espaces Verts sur les parcelles cadastrées section DB n° 71 et 72,

Considérant que le bâtiment existant, situé sur la parcelle cadastrée section DB n°71, fera l'objet d'une réhabilitation qui nécessite l'obtention d'une autorisation d'urbanisme,

Considérant la nécessité de constituer un DCE (Document de Consultation des Entreprises) en vue d'établir un marché public dédié à cette future opération,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250207-202502_92-DE

- ↳ Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire au nom de la commune pour le projet de création d'un hangar pour le service Espaces Verts sur les parcelles cadastrées section DB n° 71 et 72, ZA de Parc Ar C'hastel à Fouesnant ainsi que pour la réhabilitation du bâtiment existant situé sur la parcelle cadastrée section DB n°71,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à ordonner la constitution d'une procédure de marché public pour mener à bien le projet de réalisation d'un hangar pour le service Espaces Verts et la réhabilitation du hangar actuel existant,
- ↳ Décide de solliciter tout autre financeur pour concourir à la réalisation de ce projet comme l'Etat avec ses différents dispositifs mais aussi la Région Bretagne ou encore le Département du Finistère dans le cadre de leurs dispositifs de financement respectifs.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-9.3**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

SORT DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE MALADIE ORDINAIRE : REGIME DEROGATOIRE POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.714-4,

Vu les délibérations des 6 novembre 2017 et 11 décembre 2024,

Considérant que le régime indemnitaire est suspendu à compter du 16^{ème} jour d'arrêt continu ou discontinu sur une période de 365 jours,

Considérant que Territoria Mutuelle n'assure le régime indemnitaire qu'à compter du passage à demi-traitement,

Considérant qu'il convient, dans l'attente de la conclusion d'un nouveau contrat de participation, d'assurer une meilleure couverture aux agents en cas de maladie ordinaire et d'assurer leur régime indemnitaire jusqu'à la prise en charge des primes par l'assureur,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2025,

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250207-202502_93-DE

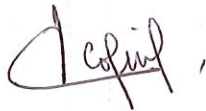
Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le sort du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire et la mise en œuvre d'un régime dérogatoire pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide de maintenir, à titre conservatoire, les primes des agents communaux, quel que soit leur statut, à hauteur de 80% du 16^{ème} au 90^{ème} jour d'arrêt de maladie ordinaire du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- ↳ Dit que ce dispositif s'éteindra au 31 décembre 2025, sauf pour les sinistres pris en charge durant l'année 2025.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-9.4**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

REVISION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2025,

Considérant qu'il convient d'adapter le régime de versement du complément indemnitaire annuel aux situations rencontrées dans la collectivité en vue de modifier certains montants qui figurent ci-dessous,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant la révision du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ Autorise le Maire à verser le complément indemnitaire annuel pour les motifs suivants en respectant les montants/forfaits fixés par la présente délibération :

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_94-DE

Critères d'attribution	Montant annuel
Intérim d'un(e) collègue pendant l'année avec augmentation de la charge de travail	100 €/ mois de remplacement
Fort investissement personnel au cours de l'année (action remarquable, forte disponibilité)	100 €, 200 €, 300 €
Tutorat d'un stagiaire sur une courte durée (2 à 6 mois)	100 €
Tutorat d'un stagiaire sur une longue période (à partir de 6 mois)	200 €
Maitre d'apprentissage contractuel	95€/mois de tutorat

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-9.5**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

ASSURANCE STATUTAIRE : PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE MENEES PAR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTERE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant que les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

↳ Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès

↳ Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Considérant que pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Considérant que ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- ↳ Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.
- ↳ Contrats gérés en capitalisation.

Considérant qu'au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), l'organe délibérant demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2025,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant l'assurance statutaire et la participation à la procédure de mise en concurrence menée par le Centre de Gestion du Finistère,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide de donner mandat au Centre de Gestion du Finistère pour mener une procédure de mise en concurrence pour le compte de la commune en vue de souscrire une convention d'assurance statutaire auprès d'une société d'assurance agréée.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-9.6

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2025,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur sur la modification du tableau des emplois,

Considérant qu'il convient de modifier quelques dénominations de poste, grades cibles et durée du temps de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois :

- L'emploi de professeur de violon créé à temps non complet à hauteur de 10h20 hebdomadaires est modifié et porté à 9h20 hebdomadaires. La modification étant de 10%, il ne s'agit pas d'une création/suppression d'emploi,
- L'emploi de « Gestionnaire administratif et comptable du centre technique » est désormais ouvert au grade de rédacteur et de technicien,
- L'emploi de « Responsable bâtiments/manifestations » est désormais ouvert au cadre d'emplois de technicien dans son intégralité,
- L'emploi « d'électricien-coordonateur bâtiments » est renommé « Chef d'équipe bâtiments-électricien » et est désormais ouvert au grade d'agent de maîtrise principal,

- L'emploi de « Responsable du service propreté » est désormais ouvert au grade de technicien,
- Un des emplois de « Agent de propreté » est renommé « Chef d'équipe propreté » et est ouvert au grade d'agent de maîtrise,
- L'emploi de « Coordinateur manifestations/chauffeur PL » devient « Chef d'équipe matériels manifestations », le grade cible n'est pas modifié,
- Les 2 emplois « d'agent de voirie-chef d'équipe » sont renommés « Chef d'équipe voirie 1 » et « Chef d'équipe voirie 2 » et l'un est ouvert au grade d'agent de maîtrise, comme l'autre.
- 2 postes d'agents de voirie PL sont renommés « Agent de voirie PL/manifestations ». Ils sont ouverts au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe)
- L'emploi de « Responsable des ports » est désormais ouvert au grade de technicien.
- Les emplois de « Chef d'équipe espaces verts » est ouvert au grade d'agent de maitrise.

↳ Prend acte du tableau des emplois non permanents au 1^{er} février 2025

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX										TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES			
Délibération portant création du poste	Emploi/Fonction /Poste	Durée hebdomadaire	Filière	Catégorie (s) correspondante(s)	Grades cibles mini	Grade cible maxi	IB de rémunération mini	IB de rémunération maxi	Recrutement contractuel sur emploi permanent	Poste pourvus	Poste vacant	Grade actuel de l'intéressé	Statut de l'agent qui occupe le poste
Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) général(e) des services-Emploi fonctionnel	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché hors classe	IB mini d'attaché	HEA	oui	1	0	Attaché	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) général(e) des services-Fonctions	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché hors classe	IB mini d'attaché	HEA	oui	0	1		
Délibération du 6/11/2017	Chargée des instances municipale et de la commande publique	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2016	Secrétaire du maire	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Stagiaire
Délibération du 6/11/2017	Responsable de la police municipale	Temps complet	Police	B/C	Brigadier chef principal	Chef de service de PM principal de 1ère classe	IB mini brigadier chef principal	IB maxi 3ème grade B	non	1	0	Chef de service de PM principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Policier municipal	Temps complet	Police	C	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	IB mini Gardien brigadier	IB maxi Brigadier chef principal	non	1	0	Brigadier chef principal	Fonctionnaire
Délibération du 29/05/2018	Policier municipal	Temps complet	Police	C	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	IB mini Gardien brigadier	IB maxi Brigadier chef principal	non	1	0	Brigadier	Fonctionnaire
Délibération du 16/12/2021	Policier municipal	Temps complet	Police	C	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	IB mini Gardien brigadier	IB maxi Brigadier chef principal	non	1	0	Brigadier	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) du Pôle Ressources Humaines	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché	Fonctionnaire
Délibération du 10/03/2020	Adjoint à la directrice RH carrières/paie	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 15/12/2022	Assistant(e) RH (recrutement/formation)	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur	Fonctionnaire
Délibération du 11/04/2024	Assistant(e) RH (absences/retraite)	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel
Délibération du 20/12/2023	Assistante administratif (ve)	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur comptabilité/Finances	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché principal	Fonctionnaire
Délibération du 20/12/2023	Assistant(e) administrative et comptable	Temps complet	Administrative	C/B	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 6/11/2017	Assistant(e) administrative et comptable	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur (trice) du Conservatoire	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché principal	Fonctionnaire
Délibération du 15/12/2022	Chargé(e) d'administration	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Rédacteur principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 17/12/2018	Professeur de piano/Conseiller aux études	16h00	Culturelle	A	PEA classe normale	PEA hors classe	IB mini PEA classe normale	IB maxi de PEA hors classe	oui	1	0	PEA classe normale	Fonctionnaire
Délibération du 26/09/2019	Professeur de piano	20h00	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 11/12/2024	Professeur d'orgue	4h00	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 11/12/2024	Professeur de clavier	3h00	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel Art L.332-14
Délibération du 06/02/2025	Professeur de violon	09h20	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	0	1		
Délibération du 11/12/2024	Professeur de violoncelle	6h30	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 6/11/2017	Professeur de trombone	2h	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 11/12/2024	Professeur de trompette	7h35	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 25/06/2024	Professeur de saxophone	4h00	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	0	1		
Délibération du 11/12/2024	Professeur de flûte traversière	16h15	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 11/12/2024	Professeur de clarinette	1h00	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel Art L.332-14
Délibération du 11/12/2024	Professeur de percussions	14h40	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 15/12/2022	Professeur de guitare (classique/électrique)	20h00	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 11/12/2024	Professeur de harpe celtique	5h00	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 11/12/2024	Professeur d'accordéon diatonique	5h55	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 6/11/2017	Professeur de formation musicale	20h	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	DUMISTE	20h	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 11/12/2024	Chant MAA	4h00	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA	Contractuel Art L.332-14
Délibération du 11/12/2024	Professeur de chant lyrique et choral	8h30	Culturelle	B	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel Art L.332-14
Délibération du 20/12/2023	Professeur de danse classique	20h	Culturelle	B	AEA principal 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	CDI
Délibération du 6/11/2017	Professeur de danse contemporaine	20h	Culturelle	B	AEA principal 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	CDI
Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) du Pôle d'action culturelle	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché principal	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargé (e) d'administration	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur	Fonctionnaire

Délibération du 6/11/2017	Chargée de communication du PAC	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 14/12/2017	Chargé(e) de médiation culturelle	Temps complet	Administrative/animation	B/C	Adjoint administratif/Adjoint d'animation	Rédacteur principal de 1ère classe/Animateur principal 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Animateur principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent d'accueil et de billetterie	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 26/02/2019	Assistante administrative et comptable	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Responsable technique-Régisseur principal	Temps complet	Technique	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Régisseur adjoint	Temps complet	Technique	B/C	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Technicien polyvalent spectacle	Temps complet	Technique	B/C	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien principal de 1ère classe	Fonctionnaire (remplacé)
Délibération du 10/03/2020	Directeur(trice) de médiathèque	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C3	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Fonctionnaire
Délibération du 10/03/2020	Gestionnaire du fonds "Fictions adultes"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint du patrimoine	Fonctionnaire
Délibération du 23/09/2021	Gestionnaire "Fonds documentaires"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Assistant de conservation principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 23/09/2021	Gestionnaire Fonds "Fictions jeunesse"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 23/09/2021	Gestionnaire "image et son"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 10/03/2020	Gestionnaire "Fonds vidéos/jeux vidéos/numérique"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 15/12/2022	Chargé(e) d'accueil	Temps complet	Administrative/culturelle	C	Adjoint du patrimoine/administratif	Adjoint du patrimoine/adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 15/12/2022	Chargé(e) d'accueil	Temps complet	Administrative/culturelle	C	Adjoint du patrimoine/administratif	Adjoint du patrimoine/adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur (trice) du Pôle Communication	Temps complet	Administrative	A/B	Rédacteur	Attaché principal	IB mini 1er grade B	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché principal	Fonctionnaire
Délibération du 17/12/2020	Assistant (e) communication	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 15/06/2020	Webmestre	Temps complet	Technique/ Administrative	B/C	Adjoint administratif/technique	Rédacteur/Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Responsable du service citoyenneté	Temps complet	Administrative	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur	CDI
Délibération du 6/11/2017	Agent de l'état civil, des élections et des affaires sociales	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018	Relations aux associations	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Responsable cuisine centrale	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	IB mini C1	IB maxi agent de maîtrise principal	oui	1	0	Agent de maîtrise principal	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Economat	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de production	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	0	1		
Délibération du 6/11/2017	Agent de production	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de distribution	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de production	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et de restauration	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Second de cuisine	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maximum Agent de maîtrise	oui	1	0	Agent de maîtrise	Fonctionnaire
Délibération du 11/12/2024	Responsable enfance/scolaire	Temps complet	Animation	B/C	Adjoint d'animation/Animateur	Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 11/12/2024	Responsable des services entretien, péri et extrascolaires	Temps complet	Animation	B/C	Adjoint d'animation/Animateur	Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 6/11/2017	Agent d'accueil et comptabilité	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint d'animation	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Animateur	Temps complet	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint d'animation	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Animateur	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint d'animation	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Animateur sportif	15h	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Fonctions	CDI
Délibération du 15/06/2020	Animateur sportif	15h	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Fonctions	CDI
Délibération du 15/06/2020	Animateur sportif	15h	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 04/05/2021	Référent équipe entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	IB mini C1	IB maxi agent de maîtrise principal	oui	1	0	Agent de maîtrise	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Stagiaire

Délibération du 15/06/2020	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	0	1		
Délibération du 22/06/2022	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Stagiaire
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Contractuel L-332-8-2
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Contractuel L-332-8-2
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Contractuel L-332-8-2
Délibération du 6/11/2017	Directeur service urbanisme	Temps complet	Technique/ Administrative	A	Rédacteur principal de 2ème classe/Technicien principal de 2ème classe	Ingénieur principal/Attaché principal	IB mini 2ème grade B	IB maxi Ingénieur principal Attaché principal	oui	1	0	Ingénieur principal	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Adjoint au responsable-Instructeur du droit des sols	Temps complet	Technique/ Administrative	B/C	Rédacteur/Technicien	Rédacteur principal de 1ère classe/Technicien principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Instructeur du droit des sols	Temps complet	Technique/ Administrative	B/C	Adjoint administratif /adjoint technique	Rédacteur principal de 1ère classe/Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargé (e) d'accueil du service urbanisme	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur des services techniques	Temps complet	Technique	A	Ingénieur	Ingénieur principal	IB mini Ingénieur	IB maxi Ingénieur principal	oui	1	0	Ingénieur principal	Fonctionnaire
Délibération du 17/12/2018	Directeur voirie/Travaux	Temps complet	Technique	B/A	Technicien	Ingénieur	IB mini 1er grade B	IB maxi Ingénieur	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-2
Délibération du 6/11/2017	Assistant(e) administratif(ve) et comptable (investissement)	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 17/12/2018	Assistante administrative voirie/travaux	Temps complet	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 25/06/2024	Assistant(e) administratif(ve) et comptable du CT	Temps complet	Administrative/Technique	C	Adjoint administratif Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal	IB mini C1	IB maxi C3 Agent de maîtrise principal	oui	1	0	Agent de maîtrise	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Responsable bâtiments/manifestations	Temps complet	Technique	C/B	Adjoint technique principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Menuisier	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe* Bâtiments* (électricien)	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise principal	oui	1	0	Agent de maîtrise	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Peintre	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Plombier chauffagiste	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Stagiaire
Délibération du 15/12/2022	Agent technique polyvalent	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 06/11/2017	Agent technique polyvalent	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-2
Délibération du 6/11/2017	Mécanicien	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	IB mini C1	IB maxi agent de maîtrise principal	oui	1	0	Agent de maîtrise principal	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Responsable service propreté	Temps complet	Technique	C/B	Adjoint technique	Technicien	IB mini C1	IB maxi 1er grade de B	oui	1	0	Agent de maîtrise	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe propreté	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 15/12/2022	Agent de propreté	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Responsable du service embellissement	Temps complet	Technique	B/C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Technicien	IB mini C2	IB maxi 1er grade B	oui	1	0	Technicien	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Jardinier-chef d'équipe	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Jardinier-chef d'équipe	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Jardinier-chef d'équipe	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique principal 1ère classe classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	0	1		
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	0	1		
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe chargé du matériel des fêtes	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent de maîtrise principal	IB mini C2	IB maxi Agent de maîtrise principal	oui	0	1		
Délibération du 06/02/2025	Agent de voirie PL/manifestations	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Agent de voirie PL/manifestations	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire

Délibération du 6/11/2017	Agent de voirie-Chauffeur poids lourds	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe voirie 1	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe voirie 2	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise	oui	0	1		
Délibération du 6/11/2017	Agent de voirie	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de voirie	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de voirie-Pl	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Fonctions	Contractuel
Délibération du 6/11/2018	Agent de voirie	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Responsable des ports	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Technicien	IB mini C1	IB maxi 1er grade de B	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent des ports-Iles Glénan	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Agent de maîtrise principal	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent des ports	Temps complet	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250207-202502_96-DE

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AU 01/07/2024

Délibération autorisant le recrutement de contractuels sur des emplois non permanents	Emploi/ Fonction/ Poste	Durée hebdomadaire	Filière	Catégorie (s) correspondante(s)	IM de rémunération mini	IM maxi	Contrat	IM
Délibération du 20/12/2023	Assistante RH	Temps complet	Administrative	C/B	366	592	Accroissement d'activité	420
Délibération du 20/12/2023	Professeur de piano	5h20	Culturelle	B	373	592	Accroissement d'activité	377
Délibération du 20/12/2023	Professeur de violon	7h00	Culturelle	B	373	592	Accroissement d'activité	424
Délibération du 20/12/2023	Professeur de saxophone	3h10	Culturelle	B	373	592	Accroissement d'activité	509
Délibération du 20/12/2023	Chargé d'accueil du 3ème lieu	Temps complet	Administrative	C	367	478	Accroissement d'activité	370
Délibération du 20/12/2023	Technicien lumière	Temps complet	Technique	B	373	592	Accroissement d'activité	436
Délibération du 20/12/2023	Gestionnaire fonds ados/mangas/vidéos	Temps complet	Culturelle	C/B	366	592	Accroissement d'activité	367
Délibération du 20/12/2023	Agent de distribution	Temps complet	Technique	C	366	478	Accroissement d'activité	367
Délibération du 20/12/2023	Agent d'animation	Temps complet	Animation	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 20/12/2023	Agent d'animation	Temps complet	Animation	C	366	478	Accroissement d'activité	367
Délibération du 20/12/2023	Agent d'animation	Temps complet	Animation	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 20/12/2023	Agent d'animation	Temps complet	Animation	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 20/12/2023	Agent d'animation	Temps complet	Animation	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 11/12/2024	Agent d'animation	Temps complet	Animation	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 11/12/2024	Agent d'animation	Temps complet	Animation	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 11/12/2024	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 11/12/2024	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 11/12/2024	Agent d'entretien	25h	Technique	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 11/12/2024	Agent d'entretien	9h	Technique	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 20/12/2023	ATSEM	Temps complet	Sociale	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 20/12/2023	Agent de propreté cimetière	Temps complet	Technique	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 20/12/2023	Agent des espaces verts	Temps complet	Technique	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 20/12/2023	Agents des espaces verts	Temps complet	Technique	C	366	478	Accroissement d'activité	366
Délibération du 20/12/2023	Agent des espaces verts	Temps complet	Technique	C	366	478	Accroissement d'activité	366

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-9.7**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE CCAS ET LA VILLE – MARCHÉ D'ASSURANCES

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec le CCAS de Fouesnant, relative à la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du marché d'assurances pour la période 2026 à 2030,

Vu la présentation du rapporteur concernant la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Fouesnant dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurances au 1^{er} janvier 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ décide de mettre en œuvre un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Fouesnant,
- ☞ approuve la convention de groupement de commande entre la Ville et le CCAS,
- ☞ nomme la Ville coordinateur du groupement de commandes,
- ☞ autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et documents en résultant.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_97-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le **10 FEV. 2025**

ID : 029-212900583-20250207-202502_101A-DE



Feuillet 2025-24

Publiée le **10 FEV. 2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-10.1A**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE à M. MERRIEN
Mme COLONIUS à M. CHANDELIER
M. KALITA à Mme COQUIL
Mme LE BORGNE à Mme LE GOARDET
M. SIMON à Mme TABARLY
Mme JOSSET à Mme CARAMARO

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : MARCHES PUBLICS
ANNEE 2024**

Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres de l'année 2024

DATE	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
18/01/2024	KANNTI – Atelier Fouesnantais 29170 FOUESNANT	Fourniture, entretien et livraison de vêtements de travail et de linge – Lot Blanchisserie	30 000€ maximum par an
18/01/2024	KANNTI – Atelier Fouesnantais 29170 FOUESNANT	Fourniture, entretien et livraison de vêtements de travail et de linge – Lot Location	35 000€ maximum par an
13/02/2024	SYSCO - DIEPPE	Hors d'œuvre et desserts surgelés	20 000,00 €
13/02/2024	SYSCO - DIEPPE	Poissons, coquillages et crustacés surgelés	18 000,00 €
13/02/2024	TRANSGOURMET - CARQUEFOU	Légumes et fruits surgelés	12 000,00 €
13/02/2024	A2S - HENNEBONT	Viandes et plats préparés divers surgelés	33 000,00 €
13/02/2024	TRANSFOURMET - CARQUEFOU	Conserves / Epicerie	20 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 029-212900583-20250207-202502_101A-DE

13/02/2024	SOVEFRAIS - PLOUDANIEL	Volailles fraîches, viandes de boucherie Bœuf, Veau, Agneau, Porc	
13/02/2024	SOVEFRAIS - PLOUDANIEL	Lait/crème/beurre/œufs/ovoproduits/Yaourts et desserts lactés/ Fromages pièces et fromages portions	25 000,00 €
13/02/2024	SOVEFRAIS - PLOUDANIEL	Charcuterie et traiteur	18 000,00 €
13/02/2024	TRANSGOURMET - CARQUEFOU	Epicerie issus de l'agriculture biologique, Label AB ou tout autre signe équivalent	7 500,00 €
13/02/2024	GAEC DE COAT QUINTOU LA FORET FOUESNANT	Pomme de terre et dérivés circuits courts	3 000,00 €
13/02/2024	HISTOIRES DE GOURMANDISES FOUESNANT	Boulangerie, viennoiserie et pâtisserie	15 000,00 €
13/02/2024	LE SAINT / TOP ATLANTIQUE - TREMUSSON	Poissons, coquillages et crustacés frais	20 000,00 €
13/02/2024	LE SAINT - GUIPAVAS	Fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, Label AB ou tout autre signe équivalent	10 000,00 €
13/02/2024	LE SAINT - GUIPAVAS	Fruits et légumes frais / Légumes et fruits 4ème et 5ème gamme	27 000,00 €
13/02/2024	EARL DU VERN – SAINT YVI	Yaourts et dérivés issus de l'agriculture biologique, Label AB ou tout autre signe équivalent	4 000,00 €
13/02/2024	LE SAINT / ASLG - QUIMPER	Autres Produits laitiers et ovoproduits issus de l'agriculture biologique, Label AB ou tout autre signe équivalent	3 500,00 €
08/03/2024	BRETECHE – LES ACHARS	Fourniture et livraison de gazole, de gazole non routier et de fioul domestique et fourniture d'essence	50 000€
08/03/2024	BRETECHE – LES ACHARS	Fourniture et livraison de gazole, de gazole non routier et de fioul domestique et fourniture d'essence	25 000€
06/03/2024	BRETECHE – LES ACHARS	Fourniture et livraison de gazole, de gazole non routier et de fioul domestique et fourniture d'essence	10 000€
06/03/2024	TOTAL ENERGIE - NANTERRE	Fourniture et livraison de gazole, de gazole non routier et de fioul domestique et fourniture d'essence	15 000€
22/04/2024	Appr'Odis	Equipements de protection individuelle des agents des services techniques	13 000€ max par an
23/04/2024	Urbam' Conseils	Mission d'accompagnement pour l'élaboration et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune	54 550€

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250207-202502_101A-DE

21/05/2024	Alantic Batiment	Réaménagement de bureaux dans les locaux de l'archipel	9 263€94
21/05/2024	Sebaco	Réaménagement de bureaux dans les locaux de l'archipel	13 284€49
21/05/2024	Le Gall	Réaménagement de bureaux dans les locaux de l'archipel	7 889€90
21/05/2024	Lucas Gueguen	Réaménagement de bureaux dans les locaux de l'archipel	6 420€84
21/05/2024	Prothermic	Réaménagement de bureaux dans les locaux de l'archipel	5 932€69
21/05/2024	Cegelec	Réaménagement de bureaux dans les locaux de l'archipel	11 728€12
29/05/2024	TOTALENERGIES LUBRIFIANTS 92000 NANTERRE	Fourniture de consommables pour les services Techniques – Lot 1	6 000€
29/05/2024	WURTH FRANCE 67150 ERSTEIN	Fourniture de consommables pour les services Techniques – Lot 2	15 000€
29/05/2024	FOUSSIER 72700 ALLONNES	Fourniture de consommables pour les services Techniques – Lot 3	40 000€
29/05/2024	LEGALLAIS 14200 HEROUVILLE- SAINT-CLAIR	Fourniture de consommables pour les services Techniques – Lot 4	7 000€
29/05/2024	WURTH FRANCE 67150 ERSTEIN	Fourniture de consommables pour les services Techniques – Lot 5	7 000€
29/05/2024	SONEPAR 92100 BOULOGNE- BILLANCOURT	Fourniture de consommables pour les services Techniques – Lot 6	30 000€
29/05/2024	TRIANGLE 59710 ENNEVELIN	Fourniture de consommables pour les services Techniques – Lot 7	8 000€
29/05/2024	LA MAISON DU PEINTRE 29200 BREST	Fourniture de consommables pour les services Techniques – Lot 8	14 000€

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250207-202502_101A-DE

10/07/2024	CTR FAHRZEUGE 54518 OSANN MONZEL	Fourniture et livraison d'une remorque mobile buvette pour le service manifestation	73 737€45 TTC
11/07/2024	ARCHI ESPACE CONCEPTION 29500 ERGUE GABERIC	Maitrise d'œuvre pour le hangar Espaces verts	64 000€ HT
31/07/2024	BERNARD MANUTENTION 29170 SAINT EVARZEC	Acquisition d'un chariot télescopique d'occasion	79 000€ HT
13/09/2024	CARADEC TP 29170 SAINT EVARZEC	Hangar de remisage – Lot 1 VRD / Terrassement	48 555,25
13/09/2024	SAS SALIOU 29700 PLOMELIN	Hangar de remisage – Lot 2 Gros oeuvre	122 000,00
13/09/2024	CONSTRUCTION LE BARON 29000 QUIMPER	Hangar de remisage – Lot 3 Charpente métallique	92 674,89
13/09/2024	CONSTRUCTION LE BARON 29000 QUIMPER	Hangar de remisage – Lot 4 Couverture / Bardage	114 736,68
13/09/2024	CONSTRUCTION RODRIGUEZ 29940 LA FORET FOUESNANT	Hangar de remisage – Lot 6 Doublage / Plafond / Peinture	7 122,34
13/09/2024	ENERGIE DE CORNOUAILLE 29000 QUIMPER	Hangar de remisage – Lot 7 Photovoltaïque	90 488,28
13/09/2024	ELECTRICITE DE CORNOUAILLE 29000 QUIMPER	Hangar de remisage – Lot 8 Electricité	17 488,38
07/11/2024	SARL François DE LA SERRE 47550 BOE	Maitrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment sportif de type PADEL TENNIS avec vestiaires	93 600,00

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2024
N° 202512-10.1B**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 26 NOVEMBRE 2024 AU 17 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire : Marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 26 novembre 2024 au 17 janvier 2025

DATE	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
09/01/2025	LE BRIS	Construction d'un cinéma 3 salles	934 784,90€
09/01/2025	EMG	Construction d'un cinéma 3 salles	299 288,00€
09/01/2025	SEO	Construction d'un cinéma 3 salles	153 745,97€
09/01/2025	MIROITERIE D'ARMOR	Construction d'un cinéma 3 salles	135 000,00€
09/01/2025	MEDICIS	Construction d'un cinéma 3 salles	23 111,50€
09/01/2025	SOPLAC	Construction d'un cinéma 3 salles	503 911,41€
09/01/2025	SOLS DE CORNOUAILLE	Construction d'un cinéma 3 salles	257 675,09€

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 029-212900583-20250207-202502_10B-DE

09/01/2025	LE DU PEINTURE	Construction d'un cinéma 3 salles	4
09/01/2025	OTIS	Construction d'un cinéma 3 salles	21 500 ,00€
09/01/2025	EDC	Construction d'un cinéma 3 salles	249 720,90€
09/01/2025	KLESLO	Construction d'un cinéma 3 salles	113 225 ,05€
09/01/2025	CINE DIGITAL	Construction d'un cinéma 3 salles	399 700,00€
09/01/2025	EUROVIA	Construction d'un cinéma 3 salles	725 838,47€
09/01/2025	BELLOCQ	Construction d'un cinéma 3 salles	186 617,88€
09/01/2025	AZIMUT	Construction d'un cinéma 3 salles	83 485,20€

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-10.1c**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE
ET PROCEDURES PENALES**

Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les actions en justice et procédures pénales.

N°	Requérant	Défendeur	OBJET	DECISION
2020-05	Ville de Fouesnant - Mme CORIOU	ASPF	Retrait d'un arrêté en date du 27/02/2020 accordant un permis de construire (PC 29058 20 000125) pour la construction d'une maison au 53 rue de mestrezec à Mme CORIOU Anna-Sophie	Attente audience CAA de Nantes
2020-07	ORANGE	ASPF	Demande de retrait de la déclaration préalable n°29058 20 00063 arrêté du maire du 28/05/2020 Antenne relais ORANGE (Léanou)	Attente audience CAA de Nantes
2020-12	ASPF	Ville de Fouesnant	Retrait de l'arrêté du 3 juin 2020 n°PC 029 058 20 00005 pour la construction d'une résidence tourisme à Kéramb'gom (SCI VORLEN INVEST)	Attente audience CAA de Nantes
2021-02	Camping de Kerscolper	DE ROVIRA	Retrait du permis d'aménager n°29 058 20 00005 (réaménagement zone d'accueil et modification d'emplacements mobiles-homes) délivré le 16 juillet 2020 à la SARL Camping de KERSCOLPER	Attente audience CAA de Nantes
2021-05	Camping de Kerscolper	ASPF	Retrait du permis d'aménager n°29 058 20 00005 (réaménagement zone d'accueil et modification d'emplacements mobiles-homes) délivré le 16 juillet 2020 à la SARL Camping de KERSCOLPER	Attente audience CAA de Nantes

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le
numéro du 17
 ID : 029-212900583-20250207-202502_10C-DE

2021-15	M.ESNAULT/Alternative Fouesnant	Ville de Fouesnant	Demande d'annulation de la délibération 3.2 votée lors du conseil décembre 2020 concernant l'achat des parcelles DB 200,335,337.	
2021-18	Mr et Mme COLIN, VILLE de FOUESNANT et Mr et Mme SEVENEANT et Mme TROLEZ	Mr et Mme COLIN, VILLE de FOUESNANT et Mr et Mme SEVENEANT et Mme TROLEZ	Recours contre le jugement du TA de RENNES du 28/10/2024 annulant partiellement le permis d'aménager n°029 058 20 00011 délivré le 17 mai 2021 à Mr et Mme COLIN sur le terrain situé 74 chemin de Kerambigorn	Jugement CAA de Nantes du 3/12/2024 - annulation partielle (accès et remblaiement du terrain d'assiette en zone rouge) du jugement du TA de Rennes
2021-19	ASPF	Ville de Fouesnant	Retrait du permis de construire n° 29058 21 000108 délivré le 23 juillet 2021 (extension d'un bâtiment existant) 120 chemin de la digue à Fouesnant,	Jugement TA du 6 décembre 2024 - rejet recours ASPF - versement 500€ à la commune
2022-2	ASPF	Ville de Fouesnant	Retrait du Permis de construire n°029 058 21 00042 délivré le 2 août 2021 à Mr Eric POLAILLON sur le terrain situé à Bot Conan 29170 Fouesnant,	Attente audience TA de Rennes
2023-01	ASPF	Ville de Fouesnant	Retrait de l'arrêté du permis de construire n° 0290582200022 - 74 chemin de Kerambigorn à Fouesnant - bénéficiaire MR COLIN Mme BRUNETEAU	Attente audience TA de Rennes
2023-02	Mr et Mme SAVENANT-TROLEZ	Ville de Fouesnant	Retrait de l'arrêté du permis de construire n° 0290582200022 - 74 chemin de Kerambigorn à Fouesnant - bénéficiaire MR COLIN Mme BRUNETEAU	Attente audience TA de Rennes
2023-03	VIA AVOCAT pour Mr Antoniadès	Ville de Fouesnant	Retrait de l'arrêté du permis de construire n° 29058 22 00123 29170 FOUESNANT. Bénéficiaire Mr MOREAU	Attente audience TA de Rennes
2023-04	ASPF	Préfecture du Finistère	recours en annulation contre le refus du Maire de dresser procès-verbal d'infraction sur la parcelle BS n°152	Attente audience TA de Rennes
2023-05	M.FLORENTIN	Ville de Fouesnant	Recours indemnitaire (suite annulation par la CAA de Nantes du 17/07/2020 du PC délivré le 21/12/2012)	Attente audience TA de Rennes
2023-06	M.ESNAULT	Ville de Fouesnant	Retrait de la DP 0290582200234 17 descente du Cap bénéficiaire M.GRIGGIO	Attente audience TA de Rennes
2023-07	Alternative Fouesnant	Ville de Fouesnant	Demande annulation de la DCM 3.2 du 3 février 2023 - cession terrains Route des Dunes à la société Keranoh	Attente audience TA de Rennes
2023-08	ASPF	Ville de Fouesnant	Retrait de l'arrêté du permis d'aménager modificatif n° 029 058 20 00011M01 - 74 chemin de Kerambigorn à Fouesnant - bénéficiaire MR COLIN Mme BRUNETEAU	Jugement du 6/12/2024 - rejet recours ASPF - versement de 250€ à M et Mme Colin et 250€ à la Commune
2023-10	ASPF	Préfecture du Finistère	recours en annulation contre le refus du Maire de dresser procès-verbal d'infraction sur les parcelles H 1364, 1366, 1712, 1714, 1715, 1707, 1709, 444, 428 et 429 sises Hent Kerbader	Attente audience TA de Rennes
2023-11	M.Coadou	Ville de Fouesnant	Recours indemnitaire - constructibilité parcelles cadastrées section BR n°138-139 Kéréon Vihan	Attente audience TA de Rennes
2023-a	Ville de Fouesnant	Mme STRINGER	Procès-verbal d'infractions dressé le 7/09/2023 - Exécution irrégulière de travaux soumis à déclaration préalable et exécution de travaux non autorisés par un permis de construire - 31 Descente de Bellevue	Attente retour Procureur
2024-01	M et Mme Perrin	Ville de Fouesnant	Demande de retrait PC 0290582300045 - Clos de Jade - résidence service seniors au Roudou	Attente audience TA de Rennes

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250207-202502_10C-DE

2024-02	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre refus du maire de dresser p cadastrées section H n°1748, 1747, 1601, 0421, 1599, 166, 1684 cleut Rouz	
2024-03	ASPF	Ville de Fouesnant	Demande de retrait PC 0290582300094 - M.Fitmant - Pointe du Cap Coz	Attente audience TA de Rennes
2024-04	Mme Stringer	Ville de Fouesnant	Demande de retrait refus PC 0290582400020 - Mme Stringer - Descente de Bellevue	Attente audience TA de Rennes
2024-05	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser procès verbal - parcelles cadastrées section H 428 et 429 - Hent poulancoire - Camping Atlantique	Attente audience TA de Rennes
2024-06	ASPF	Ville de Fouesnant	Demande de retrait PC 0290582300091 -- M. Diascom et Mme Cosquer- Descente du Cap	Attente audience TA de Rennes
2024-07	Cinéville	CNACI	Cinéville contre la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique du 4 mar 2024	Attente CAA de Nantes
2024-08	ASPF	Ville de Fouesnant	ASPF contre la déclaration préalable de travaux de Mme Le Goff pour une extension de maison - 129 avenue de la pointe	Attente audience TA de Rennes
2024-09	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le rejet du maire de dresser procès verbal - parcelles L 775, 776 et 1072a, sises Hent Cleut Rouz	Attente audience TA de Rennes
2024-10	M et Mme VELUT	Ville de Fouesnant	Recours indemnitaire - constructibilité parcelles cadastrées section BR n°59, Hent Kergoz	Attente audience TA de Rennes
2024-11	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du maire de dresser un PV infraction ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état des parcelles H179 et H 1539 au 51 Hent Kerfeya.	Attente audience TA de Rennes
2024-12	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du maire de dresser un PV infraction ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état des parcelles H369 ; H1165 et H1163 sises au Camping de la plage de Cleut Rouz.	Attente audience TA de Rennes
2024-13	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du maire de dresser un PV infraction ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle BT 81 St Jean	Attente audience TA de Rennes
2024-14	CARICU DUFAUD	Ville de Fouesnant	Recours en annulation sur le PC 0290582400016 de M. et Mme. DAZIN parcelle CK 141 - Hent Kerchann	Attente audience TA de Rennes
2024-15a	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état des parcelles K 1059, 1060, 1061, 1062, 1065, 1066, 1067 et 1068, sises Hent Kerouanquen SCISSION DE LAREQUÊTE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF EN 7 DOSSIERS : Ce dossier vaut pour le Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K 1059 sise Hent Kerouanquen	Attente audience TA de Rennes
2024-15b	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K1060, sise Hent Kerouanquen	
2024-15c	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état des parcelles K1061 et 1062, sises Hent Kerouanquen	
2024-15d	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K1065, sise Hent Kerouanquen	
2024-15e	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K1066, sise Hent Kerouanquen	

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250207-202502_10C-DE

2024-15f	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions et l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K1088 Kerouanquen	
2024-15g	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K1088, sise Hent Kerouanquen	
2024-16	ASPF	Ville de Fouesnant	Recours en annulation contre le PC 029 058 24 00035 délivré à la SAS KERANOH (projet Grand Hôtel à Beg Meil)	Attente audience TA de Rennes
2024-17	M.POLAILLON Amaud	Ville de Fouesnant	Recours en excès de pouvoir contre le refus de DP 029 058 24 0174 délivré le 16/10/2024 - Résidence de Kerfosquen	Attente audience TA de Rennes
2024-18	ASPF	Ville de Fouesnant	Recours en annulation contre le PC 0290582400053 délivré à Monsieur GUILLON le 1er juillet 2024 - Extension d'une maison d'habitation - 85 chemin de la digue	Attente audience TA de Rennes
2024-a	Ville de Fouesnant	M.EON	Procès-verbal d'infractions dressé le 0/04/2024 - exécution de travaux non autorisés par un permis de construire - 46 Route de Mestrezec	Classement en date du 07/11/2024

MAJ le 17/01/2025

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le **10 FEV. 2025**

ID : 029-212900583-20250207-202502_102-DE



Feuillet 2025-029

Publiée le **10 FEV. 2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-10.2**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

ARRETE PREFECTORAL DE RENOUELEMENT DU CLASSEMENT DE LA VILLE DE FOUESNANT AU TITRE DE COMMUNE TOURISTIQUE

Le Conseil Municipal,

Prend acte de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2025 qui renouvelle classement de la commune au titre de commune touristique pour une durée de de 5 années.

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20250207-202502_102-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

10 FEV. 2025

ID : 029-212900583-20250207-202502_103-DE



Feuillet 2025-030

Publiée le 10 FEV. 2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025
N° 202502-10.3**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

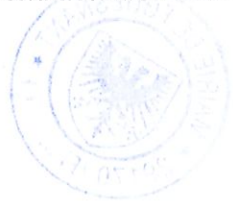
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme LE GOARDET
M. SIMON	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS 2024

Le Conseil Municipal,

↳ Prend acte de l'état annuel des indemnités des élus 2024



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
 Reçu en préfecture le 07/02/2025
 Publié le
 ID : 029-212900583-20250207-202502_103-DE

Etat annuel des indemnités des élus 2024 MANDAT 2020-2026				
Fonction	Nom Prénom	Indemnités élus en euros brut	Majoration indemnités élus en euros brut (majoration indemnité + majoration station classée de tourisme)	TOTAL en euros brut
Maire	LE GOFF Roger	25 649,64 €	10 259,87 €	35 909,51 €
Adjoints	BACCON Cindy	9 125,40 €	3 650,16 €	12 775,56 €
	CARAMARO Laure	9 125,40 €	3 650,16 €	12 775,56 €
	CORNEC Gildas	9 125,40 €	3 650,16 €	12 775,56 €
	JAN Christine	9 125,40 €	3 650,16 €	12 775,56 €
	LE CAIN Laurent	9 125,40 €	3 650,16 €	12 775,56 €
	MERRIEN Bruno	9 125,40 €	3 650,16 €	12 775,56 €
	SIMON Maxime	9 125,40 €	3 650,16 €	12 775,56 €
	TABARLY Cécile	9 125,40 €	3 650,16 €	12 775,56 €
Conseillers	AUDREN DE KERDREL	954,48 €		954,48 €
	CHANDELIER Joël	954,48 €		954,48 €
	COLONIUS Carina	238,62 €		238,62 €
	COQUIL Liliane	954,48 €		954,48 €
	DE MONTECLER Paul	954,48 €		954,48 €
	DENIEL Gilles	954,48 €		954,48 €
	FREDOU Anne	954,48 €		954,48 €
	JOSSET Gaëlle	954,48 €		954,48 €
	KALITA Olivier	954,48 €		954,48 €
	LE BORGNE Stéphanie	795,40 €		795,40 €
	LE GOARDET Marie-Thérèse	954,48 €		954,48 €
	MERRIEN Alain	954,48 €		954,48 €
	SMIS Peter	954,48 €		954,48 €
TOUCHARD Francis	954,48 €		954,48 €	
MANDATS COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FOUESNANTAIS				
Président	LE GOFF Roger	29 595,72 €		
7ème vice président	MERRIEN Bruno	9 865,20 €		

Fouesnant, le 7 février 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF

